Notions élémentaires sur la liberté [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **2 (1873)**

Heft 10

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1040115

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

12° Il faut diversifier le plus possible les leçons grammaticales, en ayant recours particulièrement à des exercices oraux d'invention et d'observation. Ainsi, au sujet de l'accord de l'adjectif avec le nom, on pourra donner le devoir suivant à faire d'abord de vive voix, puis par écrit: *Indiquer les différentes parties d'un arbre, en ajoutant un adjectif à chaque nom, comme: La feuille est verte, le tronc est gros, la sève est vigoureuse,* etc. Ces sortes de devoirs développent l'imagination, l'esprit d'observation et sont à la fois d'excellents exercices de grammaire et de style.

13° Tous les devoirs d'orthographe peuvent devenir, sous la direction d'un maître habile, des exercices de langue, de style et cultiver toutes les facultés.

14° En général, bannir tout procédé routinier et machinal qui ne met en jeu que la mémoire, comme, par exemple, les thèmes à mettre au pluriel, en ajoutant à chaque mot un *s*, ou mettre au féminin une série d'adjectifs donnés en y ajoutant invariablement un *e*, etc. L'intelligence n'a aucune part à ces travaux par écrit: la main seule est occupée dans ces sortes d'exercices.

Il est vrai que les livres de lectures, les manuels qui faciliteraient ces exercices, nous font encore défant, mais nous savons que des hommes de savoir, d'expérience et de dévoument, MM. Théodore et Viguier, entr'autres, s'en occupent activement. Nous croyons savoir qu'aussitôt que M. Théodore aura mis la dernière main au syllabaire qu'il édite en ce moment, il publiera une série de livres de lectures d'où il saura bannir l'ennuyeux, le ridicule et l'emphase des anciens manuels et qui s'adapteront à la méthode que nous préconisons ici.

R. Horner.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LA LIBERTÉ.

CHAPITRE IV.

Des influences qui augmentent ou diminuent le libre arbitre.

Avant de passer à la question qui fait le sujet de ce chapitre, nous devons réparer une omission que nous avons faite, le mois passé, dans l'énumération des causes qui influent sur l'exercice du libre arbitre. Nous avons oublié de parler de l'autorité.

Que l'autorité exerce une influence sur les déterminations de notre âme, cela n'est point douteux. Voyez l'enfant qui ne semble

penser que par ses parents, l'écolier qui est comme une cire molle aux mains de ses maîtres, etc.

Cela dit, nous abordons le sujet que nous nous sommes proposé de traiter. Dans le chapitre précédent, le lecteur a pu se convaincre que notre volonté libre reçoit l'influence d'un grand nombre de causes, dont nous n'avons cité que les principales. Il nous reste à examiner quels sont les résultats de ces influences sur le développement du libre arbitre.

Nous allons rechercher :

1° Si notre libre arbitre est augmenté, ou s'il est diminué, ou s'il est supprimé par certaines des causes qui agissent sur lui ;

2° D'après quelle loi nous pouvons apprécier si l'influence d'une cause donnée s'exerce dans le sens de l'augmentation ou de la diminution de notre libre arbitre.

§ 1.

Nous n'avons pas besoin d'expliquer longuement qu'il y a des causes qui suppriment tout à fait en nous la faculté de choisir avec intelligence ; ainsi l'âme humaine est dépourvue de toute liberté dans les premiers temps qui suivent la naissance, pendant le sommeil, dans certaines maladies, dans l'aliénation mentale, etc.

D'autres causes, sans supprimer la liberté de l'âme, la diminuent cependant dans une notable proportion. Je citerai comme exemple les habitudes et les passions. Une mauvaise habitude est une force de résistance dont l'âme doit triompher pour faire le bien, et les passions donnent à l'âme des inclinations contre lesquelles elle doit lutter pour éviter le mal. Supposez que l'homme réussise à se défaire d'une mauvaise habitude, ou d'une passion : les déterminations de son âme seront plus libres ; par conséquent cette habitude ou cette passion avaient pour résultat d'affaiblir le libre arbitre.

Enfin, il y a des causes qui, loin de diminuer la liberté de l'âme, l'augmentent au contraire : par exemple l'instruction. Une personne plus instruite est plus capable de faire un choix, puisqu'elle peut mieux peser les avantages et les inconvénients des différents partis qui s'offrent à elle. Donc sa faculté de choisir, autrement dit son libre arbitre, reçoit de l'instruction un développement qui manque à une personne ignorante.

§ 2.

Ce que nous avons dit jusqu'ici ne donne point lieu à contestations. Mais nous allons aborder la question la plus délicate. La plupart des erreurs qui ont cours sur la liberté proviennent de ce qu'on néglige de tenir compte des lois d'après lesquelles les influences qui agissent sur l'âme contribuent à l'accroissement ou à la diminution du libre arbitre.

Or ce sont ces lois qu'il nous faut indiquer ici.

Que le lecteur veuille bien se rappeler ce qui a été dit dans le IIe chapitre de ce travail. Nous avons démontré :

1° Que le libre arbitre ne consiste pas essentiellement dans la faculté de choisir entre le bien et le mal ; car Dieu est libre, les élus et les anges dans le ciel sont libres, et cependant ils ne peuvent point choisir de faire le mal.

2° Que la faculté de choisir le mal, loin d'être essentielle au libre arbitre, est au contraire une imperfection, un affaiblissement de notre liberté. En effet, Dieu qui a toutes les perfections, par conséquent la liberté parfaite, a une horreur infinie pour le mal. Or, plus l'homme se rapproche de Dieu, plus il est parfait. Donc plus notre âme aura de tendance à choisir le bien et à rejeter le mal, plus elle tendra à ressembler à Dieu, et plus sa liberté tendra à sa perfection.

Conclusion : le libre arbitre de l'homme est d'autant plus fort que l'homme est plus porté à choisir le bien et à éviter le mal.

Ce principe ainsi démontré nous servira à résoudre la question que nous avions posée : Que faut-il pour que notre libre arbitre soit augmenté et fortifié par les causes qui influent sur son exercice ?

Il faut : 1° Que ces causes portent l'âme au bien ; 2° Qu'elles la détournent du mal.

Voilà le criterium.

Ainsi une même cause peut augmenter ou diminuer la liberté, suivant le sens dans lequel elle s'exerce. Par exemple, une bonne *éducation* donne aux facultés de l'âme, et surtout au libre arbitre, tout son développement, parce qu'elle donne aux enfants le goût et les habitudes de la vertu et réprime soigneusement leurs tendances vicieuses. Supposez au contraire une éducation qui cultiverait systématiquement les mauvais instincts et combattrait les généreux sentiments, quel en serait le résultat ? Serait-ce de rapprocher l'homme de Dieu son modèle en qui se trouve la liberté parfaite ? Au contraire elle le ravalerait au-dessous même de la brute.

Autre exemple : Nous avons mentionné les *promesses* et les *menaces* comme influant sur l'exercice du libre arbitre. Or, si en promettant une récompense ou en menaçant d'un châtiment, j'obtiens qu'un enfant ou un inférieur quelconque fasse une bonne action, est-ce que je nuis à sa liberté morale ? Bien au contraire, je l'aide, car je le rapproche de son idéal et de sa perfection, qui est de tendre vers le bien et de se détourner du mal. Mais si je promets une satisfaction quelconque à un enfant ou si je le menace d'une punition pour lui faire commettre un acte répréhensible : alors, loin d'aider à sa liberté, je la diminue, je la sacrifie autant qu'il est en moi.

On voit par là combien sont dans l'erreur ceux qui reprochent à la religion de restreindre la liberté des hommes, en promettant le ciel à ceux qui observent les commandements de Dieu et de l'Eglise et en menaçant des peines de l'Enfer ceux qui les trans-

gressent. Loin d'être un obstacle à la liberté, cette influence de la religion en aide au contraire le développement, puisqu'elle dirige l'âme vers le bien et la détourne du mal.

Prenons encore un exemple : Il s'agit cette fois de la *contrainte.* Quand le maître châtie un enfant désobéissant, et qu'ainsi il l'amène à se corriger de ses penchants vicieux, est-ce qu'il attente à la liberté de cet enfant ? Pas le moins du monde. Au contraire, il donne àu libre arbitre de cette intéressante créature le plus précieux appui, puisqu'il débarrasse la volonté des liens qui l'empêchaient de se porter librement vers ce qui est droit, juste et bon. Tandis que si j'abuse de ma force pour contraindre au mal un de mes semblables, alors je me rends coupable d'un attentat contre sa liberté.

Appliquons encore le principe que nous avons posé à l'exercice de l'*autorité.* Une erreur très-accréditée aujourd'hui, et qui fait le fond même du libéralisme, consiste à enseigner que l'autorité publique doit garder la neutralité entre la vérité et l'erreur, conséquemment, dans certains cas qui n'influent pas directement sur l'ordre public, entre le bien et le mal. C'était l'erreur que Rousseau appliquait à l'éducation de la jeunesse, quand il recommandait de ne parler de religion aux enfants qu'après la quinzième année. Contrairement à cette opinion, nous devons proclamer que l'autorité, loin de nuire à la liberté, en sert les intérêts, quand elle encourage les hommes à suivre les voies de la vérité et de la vertu; mais qu'elle comprend très-mal la liberté, lorsqu'elle la fait consister à tenir la balance égale entre le bien et le mal, entre le vice et la vertu, entre la vérité et l'erreur.

Ce que nous disons là c'est pour affirmer et sauvegarder les principes. Nous ne nous occupons pas pour le moment de ce qui est possible et pratique pour les autorités publiques dans telles circonstances données. Plus tard, nous aurons occasion d'étudier la question au point de vue de l'application.

Concluons par les trois principes suivants, qui résument ce que nous avons dit jusqu'ici sur le libre arbitre :

1° Le libre arbitre est la faculté de choisir. Dans l'homme vivant sur cette terre, le libre arbitre consiste dans le pouvoir de choisir entre le bien et le mal; mais cette alternative n'existe que dans l'homme et c'est une imperfection de sa nature et plus encore une conséquence du péché originel.

2° La perfection du libre arbitre serait de perdre la faculté de choisir le mal; telle est la condition des saints dans le ciel. Ici-bas notre libre arbitre se rapproche d'autant plus de sa perfection, que la volonté se porte vers le bien avec plus d'énergie et se détourne du mal avec plus d'aversion.

3° Il y a un grand nombre de causes qui influent sur le libre arbitre. Leur influence s'exerce dans un sens favorable à la liberté quand elles portent l'âme au bien; si elles portent l'âme au mal, elles diminuent et altèrent cette même liberté.